

Paris le 19 mars 2020

Objet/Réf. : L'appel à contribution du 1T 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu l'appel à contribution au FNAS du 1^{er} trimestre 2020.

Après réflexion, nous avons décidé de ne pas différer l'expédition de cet appel et de profiter des circonstances exceptionnelles que nous vivons et de leur impact particulièrement important sur notre secteur pour vous rappeler que le FNAS, même s'il ne renonce pas à ce qui lui est dû pour permettre d'aider les salariés, a toujours tenu compte de la situation des entreprises affiliées.

Bien entendu, les délais de transmission des déclarations du trimestre, listes et versement des contributions, sont prolongés au moins jusqu'à la sortie de crise, à ce jour la date limite est le 18 mai 2020, nous avons demandé à AUDIENS de ne pas faire partir les relances automatiques trop tôt.

Dans le cas où votre entreprise aurait des difficultés particulières, merci de nous contacter à entreprises@fnas.net pour que nous puissions prendre avec vous les dispositions nécessaires notamment l'étalement ou le report des versements. Il est nécessaire que nous ayons tout de même la transmission des temps de travail et des bordereaux afin de pouvoir évaluer le coût de cette mesure pour le FNAS.

Aujourd'hui, le FNAS comme certainement nombre des entreprises affiliées est en service minimum, fermé au public, la majeure partie de l'équipe confinée à domicile bénéficiant des dispositifs exceptionnels mis en place par l'état pour limiter les déplacements et donc la contamination. Nous sommes un petit nombre en télétravail et restons joignables par courriel.

Nous informons les ouvriers qui devaient partir d'ici fin mai des mesures particulières que nous avons prises pour qu'ils ne soient pas pénalisés. Nous avons à cœur de soutenir les salariés de notre secteur d'activité mais aussi les entreprises dont nous sommes issus.

En espérant que cette crise sanitaire sera vite derrière nous, je vous souhaite d'échapper au virus et vous invite une nouvelle fois à nous contacter pour toute difficulté.

Le Délégué général
Pierre ANDRAC

